

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 40032 Numéro SIREN : 027 250 323 Nom ou dénomination : DINAN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt 3577



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

DINANDIS

La Coulébart
Route de Caulnes
22100 - LEHON

S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. SAINT MALO 027 250 323

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2020 au 31 Janvier 2021

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
CADALLEN Regis
8E0E0BBAF49E49A...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 24/01/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DINANDIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2020 au 31 Janvier 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	24 460 900 €
■ Chiffre d'affaires	63 064 877 €
■ Bénéfice net comptable	1 602 439 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 07/05/2021

Fabienne THUAUD

Geneviève DURANTEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	30 441 207	17 458 729	12 982 478	13 010 090
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	448 328	193 071	255 256	190 106
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	203 099	193 071	10 027	14 877
FONDS COMMERCIAL (1)	245 228		245 228	175 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 163 999	17 207 298	10 956 701	11 069 336
TERRAINS	3 329 249	1 840 365	1 488 883	1 575 105
CONSTRUCTIONS	17 012 138	9 516 572	7 495 566	7 620 021
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 145 843	4 753 001	1 392 841	1 457 627
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 512 300	1 097 358	414 942	244 929
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	158 568		158 568	171 651
AVANCES ET ACOMPTES	5 899		5 899	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 828 879	58 359	1 770 520	1 750 646
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 441 849		1 441 849	1 434 108
PRETS	248 006		248 006	240 074
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 023	58 359	80 663	76 464
ACTIF CIRCULANT	11 480 071	1 649	11 478 422	10 754 889
STOCKS ET EN-COURS	5 997 753		5 997 753	6 099 981
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	39 054		39 054	55 058
MARCHANDISES	5 958 699		5 958 699	6 044 922
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 804 787	360	2 804 427	2 653 155
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	815 225	51	815 174	772 373
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 989 561	308	1 989 253	1 880 781
CREANCES DIVERSES (3)	147 159	1 289	145 870	180 071
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	827 172		827 172	97 176
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	203 197		203 197	224 505
TOTAL GENERAL	41 921 279	17 460 378	24 460 900	23 764 980
(1) Dont droit au bail			16 876	11 874
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 745 547	6 553 108
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	4 643 108	4 642 295
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	4 593 108	4 592 295
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 602 439	1 410 812
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 745 547</i>	<i>6 553 108</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	283 100	194 600
PROVISIONS POUR RISQUES	283 100	194 600
DETTES (1)	17 432 253	17 017 271
DETTES FINANCIERES (2)	8 085 088	9 005 359
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 747 006	7 492 380
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 338 082	1 512 978
DETTES D'EXPLOITATION	9 010 873	7 707 932
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 078 543	5 185 565
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 502 830	2 200 073
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	429 499	322 293
DETTES DIVERSES	323 358	291 682
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	246 822	209 996
AUTRES DETTES DIVERSES	76 536	81 685
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 931	12 298
TOTAL GENERAL	24 460 900	23 764 980
(1) Dont à plus d'un an	5 954 699	5 818 131
Dont à moins d'un an	11 477 553	11 199 140
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	290 111	1 346 558



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	63 709 352	63 462 073
VENTES DE MARCHANDISES	61 717 364	60 961 871
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	19 340	23 273
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 328 173	1 836 191
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>63 064 877</i>	<i>62 821 335</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 421	23 506
REPRISES SUR PROVISIONS	33 653	35 728
TRANSFERTS DE CHARGES	386 253	412 039
AUTRES PRODUITS	184 145	169 463
CHARGES D'EXPLOITATION	61 129 654	61 100 392
ACHATS DE MARCHANDISES	44 588 983	44 195 008
VARIATION DES STOCKS	84 493	38 200
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	213 006	216 837
VARIATION DES STOCKS	17 733	(16 609)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 655 799	6 635 458
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	963 436	935 159
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 268 485	5 953 474
CHARGES SOCIALES	1 850 327	1 751 761
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 330 075	1 329 770
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	360	1 343
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	122 100	33 600
AUTRES CHARGES	34 851	26 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 579 697	2 361 680
PRODUITS FINANCIERS	25 613	27 092
PARTICIPATIONS	475	1 790
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 394	1 758
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	23 743	23 543
CHARGES FINANCIERES	49 228	59 270
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	49 228	59 270
RESULTAT FINANCIER	(23 614)	(32 177)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 556 082	2 329 503



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	215 693	52 185
SUR OPERATIONS DE GESTION	10 000	19 685
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	21 157	32 500
REPRISES SUR PROVISIONS	184 535	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	192 585	45 540
SUR OPERATIONS DE GESTION	184 565	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 019	45 540
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 107	6 644
PARTICIPATION DES SALAIRES	431 254	544 408
IMPOTS SUR LES BENEFICES	545 497	380 927
<i>Total des produits</i>	<i>63 950 659</i>	<i>63 541 351</i>
<i>Total des charges</i>	<i>62 348 219</i>	<i>62 130 538</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 602 439	1 410 812
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	45 677	6 819
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	8 419	8 234

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Notes sur le compte de résultat ».

La société a construit des locaux sociaux et transféré l'exploitation de son espace technologie dans une cellule de la galerie marchande qu'elle loue auprès de la SCI LA BERGERIE. Ces investissements d'un montant global de 615 k€ ont été entièrement financés par emprunt bancaire.

Par acte du 02/12/2020, la société DINANDIS a acquis un fonds de commerce exploité sous l'enseigne Intermarché situé à LANVALLAY (22100) avec prise d'effet au 31/12/2020. Ce fonds de commerce sera exploité sous enseigne E.LECLERC Express à compter du 03/02/2021 ; seule l'activité carburant a débuté sur ce site le 21/01/2021. Cet investissement de 250 k€ a été entièrement financé par emprunt bancaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	2 à 10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	377 923	70 752	347	448 328
Immobilisations corporelles	27 207 305	1 219 858	263 164	28 164 000
Immobilisations financières - titres	1 434 108	7 742		1 441 850
Immobilisations financières - créances	559 433	15 266	187 669	387 030
	29 578 770	1 313 618	451 180	30 441 208

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	187 816	5 602	347	193 071
Immobilisations corporelles	16 137 969	1 332 493	263 164	17 207 299
	16 325 785	1 338 095 (*)	263 510	17 400 370
(*) Dont dotation :		1 211 432		
. linéaire				
. dégressive		118 643		
. exceptionnelle		8 020		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	194 600	122 100	33 600	283 100
Dépréciations de l'actif immobilisé	242 895		184 535	58 359
Dépréciations de l'actif circulant	1 343	360	54	1 649
	438 838	122 460 (*)	218 189 (*)	343 108
(*) Dont :		122 460	33 654	
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel			184 535	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	33 600
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Le poste « provisions pour risques et charges » correspond à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversée par la société s'élève à 161 k€.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 42 k€.
- un litige prud'hommes à hauteur de 80 k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	253 667
Dotation aux amortissements théoriques	41 706
Cumul des amortissements théoriques	49 051
Valeur nette	204 616

Redevances

Afférentes à l'exercice	45 677
Cumulées	52 497
Restant à payer: . à moins d'un an	50 094
. de un à cinq ans	49 691
. à plus de cinq ans	-
. total	99 785
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	39 838

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	387 030	16 876	370 154
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 804 788	2 804 788	
Créances diverses	147 160	147 160	
Charges constatées d'avance	203 197	203 197	
	3 542 175	3 172 021	370 154

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	292 177	292 177		
Emprunts bancaires (1)	6 454 829	1 406 806	4 445 764	602 260
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 338 083	722 960	431 217	183 906
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 010 873	8 719 320		291 553
Dettes diverses	323 359	323 359		
Produits constatés d'avance	12 932	12 932		
	17 432 253	11 477 554	4 876 981	1 077 719

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 331
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 588 853
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 277 249
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	615 231

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	57 552 728	57 916 466
- Drive	4 493 174	3 142 396
- Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	896 989	1 105 684
- Location gérance HYPER	-	17 194
- Station-service LANVALLAY	40 550	-
- Agence de voyages	81 436	639 594
	63 064 877	62 821 335

Il est réalisé exclusivement en France.

Il est à noter une hausse du chiffre d'affaires du drive de 42.98%, ainsi qu'une baisse de l'activité de l'agence de voyages de 87.26%, de l'activité fioul et station-service de 16.50% et une légère baisse du CA magasin.

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :	N	N-1
- Ventes de voyages (activité sous licence)	47 589	492 573
- Commissions reçues (activité sous mandat)	33 847	147 021
	<u>81 436</u>	<u>639 594</u>

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	21
- Agents de maîtrise	33
- Employés	<u>182</u>
	236

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotations aux amortissements sur mises au rebut	8 019	-
Cession d'immobilisations corporelles	-	21 157
Abandon de créance PLUDIS	184 535	184 535
Amendes et pénalités	30	-
Indemnité assurance COVID	-	10 000
	<u>192 584</u>	<u>215 692</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	291 553
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	49 701
- Le supplément d'intéressement	<u>90 000</u>
	431 254

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	630 235
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 84 738
	545 497

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	173 200
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	191 736

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 610 056	1 610 056
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.78 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2020.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....576 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2020 s'élève à 238 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

S.A.S. LE GALION

Emprunts et dettes financières divers	615 231
Intérêts et charges assimilées	8 419

Filiales et participations détenues

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DINAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : La Coulébart - Route de Caulnes
LEHON - 22100 DINAN
027 250 323 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 1 602 439,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 602 439,40 euros

A titre de dividendes 1 500 000,00 euros
Soit 25 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 102 439,40 euros
Qui s'élèverait ainsi à 4 695 547,67 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 499 900 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

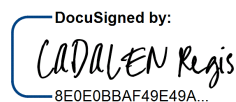
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2018	1 590 000 €	60 000	106 €	1 589 894 €
31/01/2019	1 590 000 €	60 000	106 €	1 589 894 €
31/01/2020	1 410 000 €	60 000	94 €	1 409 906 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} juillet 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Régis CADALEN

DocuSigned by:

8E0E0BBAF49E49A...

SAS DINANDIS

La Coulebart - Route de Caulnes
22100 - LEHON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/01/2021

Mesdames, Messieurs les Associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DINANDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DINANDIS à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas identifié de risques très significatifs nécessitant une mention particulière dans notre présent rapport.

En effet, l'annexe des comptes annuels que nous avons contrôlée précise les modalités d'évaluation des différents postes du bilan dont les tests par sondages effectués ont permis de valider les hypothèses retenues, la méthodologie et la cohérence.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon de Provence,
le 14 Juin 2021



MLA COMMISSARIAT
Jean MARTY
Commissaire aux comptes



M.L.A. COMMISSARIAT
 Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	30 441 207	17 458 729	12 982 478	13 010 090
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	448 328	193 071	255 256	190 106
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	203 099	193 071	10 027	14 877
FONDS COMMERCIAL (1)	245 228		245 228	175 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 163 999	17 207 298	10 956 701	11 069 336
TERRAINS	3 329 249	1 840 365	1 488 883	1 575 105
CONSTRUCTIONS	17 012 138	9 516 572	7 495 566	7 620 021
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 145 843	4 753 001	1 392 841	1 457 627
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 512 300	1 097 358	414 942	244 929
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	158 568		158 568	171 651
AVANCES ET ACOMPTES	5 899		5 899	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 828 879	58 359	1 770 520	1 750 646
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 441 849		1 441 849	1 434 108
PRETS	248 006		248 006	240 074
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 023	58 359	80 663	76 464
ACTIF CIRCULANT	11 480 071	1 649	11 478 422	10 754 889
STOCKS ET EN-COURS	5 997 753		5 997 753	6 099 981
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	39 054		39 054	55 058
MARCHANDISES	5 958 699		5 958 699	6 044 922
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 804 787	360	2 804 427	2 653 155
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	815 225	51	815 174	772 373
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 989 561	308	1 989 253	1 880 781
CREANCES DIVERSES (3)	147 159	1 289	145 870	180 071
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	827 172		827 172	97 176
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	203 197		203 197	224 505
TOTAL GENERAL	41 921 279	17 460 378	24 460 900	23 764 980
(1) Dont droit au bail			16 876	11 874
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 745 547	6 553 108
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	4 643 108	4 642 295
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	4 593 108	4 592 295
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 602 439	1 410 812
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 745 547	6 553 108
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	283 100	194 600
PROVISIONS POUR RISQUES	283 100	194 600
DETTES (1)	17 432 253	17 017 271
DETTES FINANCIERES (2)	8 085 088	9 005 359
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 747 006	7 492 380
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 338 082	1 512 978
DETTES D'EXPLOITATION	9 010 873	7 707 932
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 078 543	5 185 565
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 502 830	2 200 073
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	429 499	322 293
DETTES DIVERSES	323 358	291 682
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	246 822	209 996
AUTRES DETTES DIVERSES	76 536	81 685
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 931	12 298
TOTAL GENERAL	24 460 900	23 764 980
(1) Dont à plus d'un an	5 954 699	5 818 131
Dont à moins d'un an	11 477 553	11 199 140
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	290 111	1 346 558



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS) PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	63 709 352 61 717 364 19 340 1 328 173	63 462 073 60 961 871 23 273 1 836 191
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	63 064 877	62 821 335
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	40 421 33 653 386 253 184 145	23 506 35 728 412 039 169 463
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	61 129 654 44 588 983 84 493 213 006 17 733 5 655 799 963 436 6 268 485 1 850 327 1 330 075 360 122 100 34 851	61 100 392 44 195 008 38 200 216 837 (16 609) 6 635 458 935 159 5 953 474 1 751 761 1 329 770 1 343 33 600 26 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 579 697	2 361 680
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATIONS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	25 613 475 1 394 23 743	27 092 1 790 1 758 23 543
CHARGES FINANCIERES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	49 228 49 228	59 270 59 270
RESULTAT FINANCIER	(23 614)	(32 177)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 556 082	2 329 503



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	215 693 10 000 21 157 184 535	52 185 19 685 32 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	192 585 184 565 8 019	45 540 45 540
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 107	6 644
PARTICIPATION DES SALAIRES	431 254	544 408
IMPOTS SUR LES BENEFICES	545 497	380 927
<i>Total des produits</i> <i>Total des charges</i>	63 950 659 62 348 219	63 541 351 62 130 538
BENEFICE NET COMPTABLE	1 602 439	1 410 812
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	45 677 8 419	6 819 8 234

ANNEXE

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Notes sur le compte de résultat ».

La société a construit des locaux sociaux et transféré l'exploitation de son espace technologie dans une cellule de la galerie marchande qu'elle loue auprès de la SCI LA BERGERIE. Ces investissements d'un montant global de 615 k€ ont été entièrement financés par emprunt bancaire.

Par acte du 02/12/2020, la société DINANDIS a acquis un fonds de commerce exploité sous l'enseigne Intermarché situé à LANVALLAY (22100) avec prise d'effet au 31/12/2020. Ce fonds de commerce sera exploité sous enseigne E.LECLERC Express à compter du 03/02/2021 ; seule l'activité carburant a débuté sur ce site le 21/01/2021. Cet investissement de 250 k€ a été entièrement financé par emprunt bancaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	2 à 10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 60 000 actions.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	377 923	70 752	347	448 328
Immobilisations corporelles	27 207 305	1 219 858	263 164	28 164 000
Immobilisations financières - titres	1 434 108	7 742		1 441 850
Immobilisations financières - créances	559 433	15 266	187 669	387 030
	29 578 770	1 313 618	451 180	30 441 208

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	187 816	5 602	347	193 071
Immobilisations corporelles	16 137 969	1 332 493	263 164	17 207 299
	16 325 785	1 338 095 (*)	263 510	17 400 370
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 211 432		
. dégressive		118 643		
. exceptionnelle		8 020		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	194 600	122 100	33 600	283 100
Dépréciations de l'actif immobilisé	242 895		184 535	58 359
Dépréciations de l'actif circulant	1 343	360	54	1 649
	438 838	122 460 (*)	218 189 (*)	343 108
(*) Dont :				
. exploitation		122 460	33 654	
. financier				
. exceptionnel			184 535	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	33 600
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Le poste « provisions pour risques et charges » correspond à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversée par la société s'élève à 161 k€.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 42 k€.
- un litige prud'hommes à hauteur de 80 k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	253 667
Dotation aux amortissements théoriques	41 706
Cumul des amortissements théoriques	49 051
Valeur nette	204 616

Redevances

Afférentes à l'exercice	45 677
Cumulées	52 497
Restant à payer: . à moins d'un an	50 094
. de un à cinq ans	49 691
. à plus de cinq ans	-
. total	99 785
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	39 838

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	387 030	16 876	370 154
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 804 788	2 804 788	
Créances diverses	147 160	147 160	
Charges constatées d'avance	203 197	203 197	
	3 542 175	3 172 021	370 154

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	292 177	292 177		
Emprunts bancaires (1)	6 454 829	1 406 806	4 445 764	602 260
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 338 083	722 960	431 217	183 906
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 010 873	8 719 320		291 553
Dettes diverses	323 359	323 359		
Produits constatés d'avance	12 932	12 932		
	17 432 253	11 477 554	4 876 981	1 077 719

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 331
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 588 853
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 277 249
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	615 231

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	57 552 728	57 916 466
- Drive	4 493 174	3 142 396
- Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	896 989	1 105 684
- Location gérance HYPER	-	17 194
- Station-service LANVALLAY	40 550	-
- Agence de voyages	81 436	639 594
	<u>63 064 877</u>	<u>62 821 335</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Il est à noter une hausse du chiffre d'affaires du drive de 42.98%, ainsi qu'une baisse de l'activité de l'agence de voyages de 87.26%, de l'activité fioul et station-service de 16.50% et une légère baisse du CA magasin.

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :

	N	N-1
- Ventes de voyages (activité sous licence)	47 589	492 573
- Commissions reçues (activité sous mandat)	33 847	147 021
	<u>81 436</u>	<u>639 594</u>

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	M.L.A. COMMISSARIAT	21
- Agents de maîtrise	Commissaire aux Comptes	33
- Employés	64, Cours Carnot	182
	13300 SALON de PROVENCE	<u>236</u>
	Tél. 04 90 56 21 38	
	SIRET: 380 693 291	

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotations aux amortissements sur mises au rebut	8 019	-
Cession d'immobilisations corporelles	-	21 157
Abandon de créance PLUDIS	184 535	184 535
Amendes et pénalités	30	-
Indemnité assurance COVID	-	10 000
	<u>192 584</u>	<u>215 692</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	291 553
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	49 701
- Le supplément d'intéressement	<u>90 000</u>
	431 254

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	630 235
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 84 738
	545 497

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	173 200
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	191 736

AUTRES INFORMATIONS

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 610 056	1 610 056
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.78 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2020.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....576 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2020 s'élève à 238 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées	M.L.A. COMMISSARIAT <i>Commissaire aux Comptes</i> 64, Cours Carnot 13300 SALON de PROVENCE Tél. 04 90 56 21 38 SIRET: 380 693 291	S.A.S. LE GALION
Emprunts et dettes financières divers		615 231
Intérêts et charges assimilées		8 419
Filiales et participations détenues		Néant
Société établissant des comptes consolidés		Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

